

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 mai 2024

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le mardi 7 mai 2024 à 20h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 29 avril 2024 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p>Présents : MM - William AUBERT - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Jérôme GUEY - Guillaume JOUVE - Serge JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Laura MONNIER - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN -</p> <p>Excusés : MM - Michel BOYER</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
---	---

Ordre du jour :

- 1) Révision du tarif cantine : rentrée 2024/2025 ;
- 2) Attribution du marché de réhabilitation des allées du cimetière ;
- 3) Travaux de voirie 2024 : Dossier de consultation des entreprises ;
- 4) Renouvellement de la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie avec le syndicat départemental d'énergie de l'Ardèche (SDE07) ;
- 5) Déclassement et cession d'un chemin communal non classé au hameau Les Amblards ;
- 6) Questions diverses ;

Madame le maire informe l'assemblée de la suppression de la question 3 en raison de l'absence d'informations nécessaires à la délibération du dossier.

➤ Révision du tarif cantine : rentrée 2024/2025;

Madame le Maire rappelle que le prix du repas de la cantine scolaire est fixé à ce jour à 3.85€ T.T.C Au regard de l'augmentation du prix des matières premières et de l'inflation, l'assemblée délibérante décide de fixer le prix du repas cantine scolaire à 3.95€ T.T.C à compter du 1^{er} septembre 2024.

➤ Attribution du marché de réhabilitation des allées du cimetière ;

L'adjoint au Maire, en charge de la voirie expose au conseil municipal les résultats de la consultation pour les travaux de réhabilitation des allées du cimetière pour laquelle deux entreprises ont répondu. Après examen, il ressort que l'entreprise SATP est la plus avantageuse économiquement.

Le conseil municipal valide l'attribution du marché à l'Entreprise SATP pour un montant de 55 032.00€ H.T.

➤ Renouvellement de la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie avec le syndicat départemental d'énergie de l'Ardèche (SDE07) ;

Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités avec le SDE07.

➤ Déclassement et cession d'un chemin communal non classé au hameau Les Amblards ;

La commune a été sollicitée par un administré en vue de la cession d'un chemin communal à son profit.

Après visite sur le terrain, ce chemin, non classé, situé au Sud de la parcelle B435, ni carrossable et ni entretenu pas la commune ne représente aucun intérêt général pour la commune. Le déclassement et la cession ne remettent nullement en cause l'accès aux terrains sur l'ensemble du hameau.

L'administré supportera les frais liés à l'intervention du géomètre et les frais liés à la rédaction de l'acte notarié.

L'assemblée délibérante approuve le déclassement et la cession du chemin communal dans les conditions telles que présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.